

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 264

présenté par

Mme Janvier, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales

-----

**ARTICLE 16**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article supprime une phrase introduite par le Sénat qui mentionne le rôle d'accompagnement et d'appui de la CNSA aux « maisons départementales de l'autonomie » afin de ne pas préempter les concertations qui auront lieu dans le cadre du « Laroque de l'autonomie » avec les conseils départementaux sur l'organisation territoriale de la cinquième branche.